Cour d'Appel de Paris
Tribunal judiciaire de Paris
28e chambre correctionnelle

28eme Ch.

Jugement prononcé le : [redacted]/2026
N° minute :
N° parquet : [redacted]

Extrait des minutes du greffe du tribunal judiciaire de Paris

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Paris le [redacted]R DEUX MILLE VINGT-SIX,

composé de Madame BELHOCINE Fanny, juge d'instruction, présidente du tribunal correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame TADEEV Emma, greffière,

en présence de Madame FROCHOT Marianne, vice-procureur de la République,

en présence de CHAPALAIN Violette, stagiaire,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

[redacted]

[redacted]

Maître JOSSEAUME Rémy, conseil [redacted]mmar a été entendu en sa plaidoirie.

Le prévenu a eu la parole en dernier.

Le greffier a tenu note du déroulement des débats.

Le tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes :

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

[redacted]

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

Joint l'incident au fond ;

Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil du prévenu ;